

## [FRANÇOIS VILNET]

Président de l'Association des professionnels de la réassurance en France

# « Paris pourrait être une place plus attrayante »

■ Le président de l'Apref lance un appel à l'Autorité de contrôle et milite pour des solutions européennes afin de mieux anticiper les risques extrêmes.

Lors des renouvellements du 1<sup>er</sup> juillet, la hausse tarifaire qu'auraient pu laisser espérer aux réassureurs les sinistres de ce début d'année n'a pas eu lieu.

La raison principale en est-elle la présence de capacités suffisantes sur le marché ?

L'abondance de capacité de réassurance après la crise financière, dont les réassureurs ont peu souffert, a pour avantage de lisser les cycles, et les nouvelles capacités éventuelles ont un effet certain sur les prix, qu'elles contiennent à un niveau raisonnable. De sorte que le marché s'autorégule. L'augmentation de prix n'a été sensible que dans les branches et les marchés où les sinistres ont été importants.

L'apparition de nouveaux réassureurs représente-elle une menace pour les réassureurs historiques ?

Il n'y a pas vraiment de réassureurs nouveaux, mais plutôt des transferts de fonds propres et des créations de filiales ou de branches en Europe, ce qui démontre le besoin de diversification des réassureurs et l'importance du marché européen. Ces entités sont en général des émanations de réassureurs implantés pour

certaines aux Bermudes et qui sont incités à détenir des têtes de pont en Europe, premier marché d'assurance et de réassurance mondial.

Certains se sont pourtant installés en Suisse au cours des derniers mois.

Il s'agit de réassureurs recherchant la proximité avec l'Europe. Bien que n'étant pas dans l'espace européen au titre de la réassurance, la Suisse est particulièrement attrayante au niveau réglementaire, fiscal et opérationnel. Elle dispose de règles souples, prenant en compte les caractéristiques de la réassurance, ainsi que des ressources humaines et des compétences émanant de son positionnement stratégique sur les marchés de la finance, de l'assurance et de la réassurance.

Le Luxembourg ne détrône-t-il pas l'Irlande auprès des réassureurs ?

L'Irlande est dans une phase d'ajustement après la crise financière, qui a touché principalement ses banques. Le Luxembourg, quant à lui, permet aux nouveaux réassureurs d'être dans l'Europe, tout en bénéficiant d'un environnement financier

et réglementaire favorable et de la présence d'un secteur réassurance, de nombreuses captives y étant implantées, ainsi que Swiss Re, qui y détient son siège européen. Par ailleurs, les régulateurs luxembourgeois sont intéressés par le développement de cette activité.

Ces diverses évolutions s'opèrent dans l'ignorance de la place de Paris. Est-ce un désaveu pour la France ?

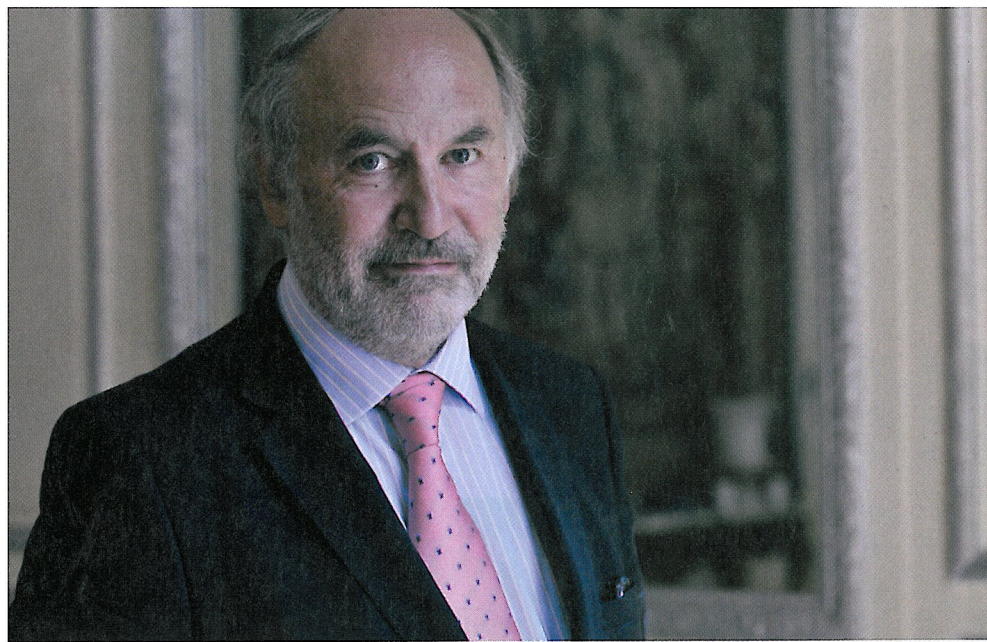
Le ministère des Finances est conscient de la nécessité de prendre en compte les spécificités de la réassurance, alors que l'Autorité de contrôle prudentiel était historiquement axée sur la défense du consommateur. L'Apref souhaite avoir un référent dédié aux réassureurs. Ce que nous demandons aux autorités de contrôle n'est pas un alignement sur les autres places, mais d'être pris en compte comme un domaine spécifique de l'assurance qui contribue au financement des entreprises et à l'innovation. Paris pourrait être une place plus attrayante elle est en effet une grande place financière et d'assurance, ce qui implique naturellement une place de réassurance active et en développement. D'autant qu'avec Solvabilité 2, la demande de réassurance devrait augmenter.

La France ne compte que deux réassureurs et certains soulignent sa faiblesse en matière de ressources humaines et la difficulté pour s'implanter.

La France compte bien davantage de réassureurs, de taille moyenne, certes, mais diversifiés

**II L'APREF DEMANDE QUE LA RÉASSURANCE SOIT PRISE EN COMPTE EN FRANCE COMME UN DOMAINE SPÉCIFIQUE DE L'ASSURANCE. II**





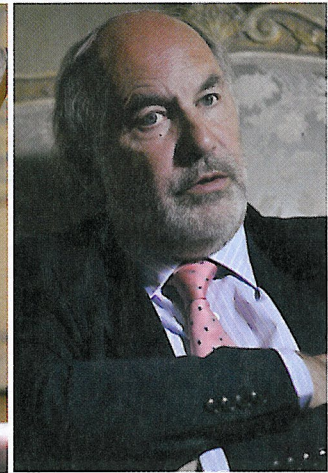
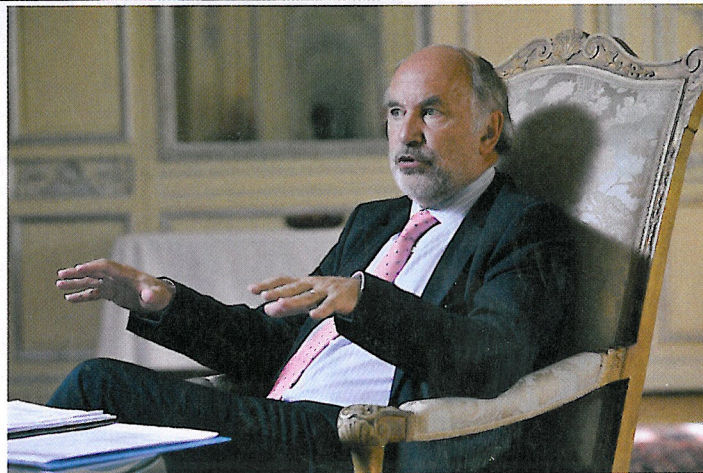
**SON PARCOURS**

François Vilnet, né en 1947, est diplômé de l'École de physique-chimie de Paris. Il est président de l'Association des professionnels de la réassurance en France (Aprel) depuis janvier 2006 et vice-président du pool Gareat depuis janvier 2002.

■ Depuis 1997, il a occupé diverses fonctions chez Partner Re, où il est aujourd'hui directeur des affaires publiques.

HERVÉ BOUTET

**EN CAT' NAT', IL FAUT PASSER D'UN RÉGIME DE PURE SOLIDARITÉ À UN RÉGIME CITOYEN QUI RESPONSABILISE TOUS LES ACTEURS. II**



ainsi que des captives de réassurance et des réassureurs importants de droit étranger. Par ailleurs, nous estimons que le marché français de la réassurance est en croissance d'environ 3% en dommages et de près de 8% en vie en 2009.

C'est aussi un marché d'assurance important, dynamique et sophistiqué. Il a, par exemple, été le premier au monde à mettre en place un partenariat public-privé sur le terrorisme en dommages après le 11 septembre 2001. L'Aprel vient de publier un livre blanc sur le terrorisme en France, où nous demandons aux pouvoirs publics d'étendre le Gareat à l'ensemble des branches pour une meilleure protection des assureurs et des assurés en cas de terrorisme nucléaire.

**Face à la recrudescence des catastrophes, faut-il revoir le régime des catastrophes naturelles?**

Chaque événement naturel ou du fait de l'homme dans le monde crée de nouvelles configurations, et plus les événements sont extrêmes, plus il y a de corrélations possibles entre branches, donc des solutions de

réassurance multibranches à trouver. En France, la tempête Xynthia et les inondations du Var ont donné l'impulsion nécessaire à un changement possible du régime des catastrophes naturelles et à un développement de la prévention. L'année prochaine sera sans doute l'occasion de réformer ce régime en y intégrant cette notion essentielle de prévention, ainsi que celle de la responsabilisation des assurés et des collectivités locales.

Il faut passer d'un régime de pure solidarité à un régime citoyen, ce qui implique une responsabilisation de tous les acteurs, qui passe par une variabilité des primes et des franchises en fonction de l'exposition au risque et du comportement des assurés, ce qui est une des bases de l'assurance.

La France est en outre particulièrement exposée, de par sa situation géographique et hydrologique, au changement climatique : c'est le bon moment pour agir et développer la connaissance des risques. Nous préconisons du reste, comme la FFSA, la création d'un observatoire indépendant des risques naturels, afin de développer la connaissance des risques et leur cartographie.

**Peut-on prédire la fin du tout-État-providence en matière de couverture grands risques?**

On n'a pas encore complètement mesuré les nouveaux risques climatiques, politiques, de santé et technologiques, ni à quel point la mondialisation engendre de nouveaux risques globaux. Or, jusqu'à présent, l'État joue le rôle de réassureur de dernier ressort et prend certains risques considérés comme inassurables, parfois de manière illimitée, mais pas dans tous les domaines et uniquement au niveau national.

Dans le contexte de crise financière, l'endettement actuel de certains pays en Europe montre à quel point les limites d'exposition aux risques peuvent être rapidement atteintes et la difficulté à financer *ex-post* des catastrophes majeures. Aussi, il serait sans doute utile d'avoir une réflexion globale à l'échelle de l'Europe pour que certains risques majeurs – un problème de type RC nucléaire ou une pollution de type du sinistre BP sur les côtes européennes, par exemple – soient appréhendés dans un cadre européen et pas uniquement national.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE LUGINSLAND